



Demande de visa pour pere d un enfant francais

Par Visiteur

Bonjour je suis francais le pere de ma fille est tunisien il vit a tunis nous sommes pas marier actuellement il ne travail pas nous avons eu une petite fille maissa qui est née le 10 aout 2010 nous sommes venu 3 fois en tunisie son papa a fait la reconnaissance au consulat a tunis le 30 novembre et le lendemain son papa avait rdv pour la demande de visa aujourd'hui vendredi le visa a ete refuser sans motif ?? nous avons fourni la reconnaissance attestation d accueil prise en charge mes ressources releves comptes actes de naissance .
prut ton refuser un pere de vivre avec son enfant quel sont les demarches merci pourquoi lui a ton refusé que doit ton faire ????

Par Visiteur

Bonjour Madame

prut ton refuser un pere de vivre avec son enfant quel sont les demarches merci pourquoi lui a ton refusé que doit ton faire ????

aviez vous une demande de visa long séjour?

Dans ce cas la demande doit être justifiée par le fait que le père contribue à l'éducation et à l'entretien de son enfant. Autrement dit la simple reconnaissance ne suffit pas. Le papa doit prouver que de part ses revenus il contribue à l'entretien de l'enfant ('cela peut se faire par la preuve de virement bancaire ou autre).

Je crains que si vous ne puissiez prouver cela même un recours soit rejeté.

Bien cordialement